



Mai 2018

N° 31



Page 2 à 3

Mot du maire

Page 4 à 5  
Infos Travaux

Page 6 à 16

Info mairie

Page 17 à 23

Info

Page 24 à 25

Zoom

Page 26

Manifestation

Page 27 à 32

Vie associative  
et sportive

Page 33

Info utile

Page 34

Etat Civil  
Agenda des  
manifestations

Page 35

Nouveauté

Le Petit Mesnacais

Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER



## Le mot du Maire



Chers tous,

Vous trouverez, dans ce Petit Mesnacais, les travaux réalisés sur notre territoire, ainsi que toutes les informations nécessaires, les conseils, recommandations et informations de la part du Conseil Municipal grâce au travail de l'équipe de rédaction.

Le Conseil Municipal remercie vivement tous les parents, les bénévoles, les sportifs des associations pour leur disponibilité et leur accueil, ainsi que pour leur travail lors des manifestations organisées sur notre commune ou en déplacement et qui font la célébrité de Mesnac.

Je voudrais présenter, toutes nos félicitations et encouragements, aux joueurs et encadrants de l'équipe Masculine de Basket, qui évolue en Championnat Régional 3, pour leur titre de Champion du Poitou, en terminant 1<sup>er</sup> de leur poule et qui est, par ailleurs, qualifiée pour disputer prochainement la finale du trophée Charente. Bravo à tous.

Malgré toutes les incertitudes des dotations, des aides diverses et variées de nos différents interlocuteurs, nous avons réussi en 2017, à faire notre prévisionnel de travaux et investissements prévus dans notre budget.

Le vote du Budget 2018, a été délicat, avec une perspective, pour les trois prochaines années, mesurée, sereine et sans euphorie dans nos projets communaux; tout simplement réaliste par rapport aux différentes baisses des dotations de l'état et de l'Agglomération de Grand Cognac, mais en relation avec nos besoins en investissement et fonctionnement.

La délicatesse d'un budget est liée aux différentes aides et taxes, et il est clair, que, beaucoup de questions pour l'avenir peuvent se poser par rapport aux prévisions des décisions gouvernementales. De plus nous ne pouvons raisonnablement pas augmenter de manière importante le taux de nos taxes, qui, cette année, vous le lirez plus loin, restent identiques à l'année 2017.

De nombreux petits équipements ont été achetés afin de favoriser et d'améliorer les contraintes des postures dans le travail de nos salariés, ceci en collaboration avec la médecine de travail, et la Fredon suite à l'interdiction de désherbage (Zéro Phyto). Ainsi la commune a pu, grâce à plusieurs dossiers, profiter de financements intéressants pour l'investissement de ces matériels.

Des devis sont en attente de réception, de la part de diverses entreprises de TP, afin de réparer nos chemins communaux, en très forte délicatesse de conformité. Il est clair, que les différentes intempéries de ce long hiver, ne nous facilitent pas la tâche dans ce programme. Le Conseil Municipal a pris la décision de faire un plan pluriannuel pour ce programme de travaux.

Le projet de la traversée de Vignolles (voir plan joint) avance également; nous sommes en attente des devis de réalisation afin de finaliser le dossier d'aide auprès du Conseil Départemental.

Un an et quelques mois après la création de notre Communauté d'Agglomération Grand Cognac, le travail est toujours aussi important. Les réunions nombreuses, discutées et débattues nous permettent d'avancer doucement dans tous les sujets divers et variés qui constituent une Agglo (Sport, Education, Fleuve, Economie, Social, Culture, etc...) ceci bien sûr avec des positions et décisions différentes suivant notre territoire. Souhaitons pour tous, que notre travail sera bénéfique pour le futur.

Incivilités, cambriolages, dégradations diverses et variées, et surtout gratuites, non respect de notre environnement, se multiplient de plus en plus, jour après jour !!! Notre budget communal en fait les frais régulièrement.

N'hésitez pas à prévenir le secrétariat de la Mairie ou la Gendarmerie pour tous faits étrangers et suspects que vous pouvez constater.

L'été approche à grand pas, il n'y aura donc pas d'autre Petit Mesnacais avant la rentrée.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'agréables vacances 2018, sous le soleil et la chaleur.

Le Maire

Didier Gois

### VESTIAIRE ARBITRES

Les travaux dans le vestiaire arbitres au gymnase sont terminés. Du carrelage a été posé autour de l'évier, la porte extérieure a été isolée, le mur derrière le cumulus a été peint et de la fibre de verre a été posée dans tout le reste du vestiaire. Il reste un radiateur à installer.



### CIMETIERE

Tous les graviers des allées ont été enlevés et remis entre les tombes pour éviter la pousse des mauvaises herbes. Du calcaire d'Ebéon a été étalé et compacté avec une plaque vibrante. Ces travaux ont été réalisés afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



### CHENIL



Un chenil a été créé, à côté du bâtiment communal, afin que la commune puisse accueillir les chiens et chats errants, avant qu'ils soient pris en charge par la fourrière ou récupérés rapidement par leur propriétaire.

Pour faciliter l'identification de l'animal perdu, un lecteur de puce va être remis gracieusement à la commune, par le syndicat de la fourrière.

Si l'animal peut être identifié, la commune contactera le propriétaire afin de le récupérer au plus vite. S'il n'est pas identifiable le syndicat de la fourrière le prendra en charge et le propriétaire devra payer pour qu'on lui restitue son compagnon.

## CHEMINS BLANCS ET ROUTES COMMUNALES

En raison du mauvais temps de cet hiver, les routes et chemins blancs de la commune sont en très mauvais état. Des travaux de réfection seront réalisés progressivement en fonction du budget communal, selon un plan pluriannuel en raison du coût excessif des travaux.

Il a été décidé en conseil municipal, de prioriser les voies les plus délabrées: la rue des mailles, la rue de la mairie, le tour du gymnase, la rue du bois de Cognac (partie du haut car le bas a déjà été fait), rue du château d'eau (de l'allée de chez Viaud au cimetière). Ces travaux seront réalisés par une entreprise choisie suite aux différents devis présentés.

Les employés communaux réaliseront du point à temps pour boucher les trous sur les autres routes et chemins blancs avec de l'enrobé à froid puis passeront une plaque vibrante afin de stabiliser l'enrobé.

La commune s'est équipée d'une plaque vibrante pour une somme de 1438.80 euros TTC. Cet équipement sera très vite rentabilisé du fait de son utilisation régulière; de plus la commune n'aura plus de frais important de location pour ce type de matériel.



## CANTINE DE CHERVES

Depuis le 1er décembre 2006, l'ancien conseil municipal avait décidé de participer financièrement aux frais de la cantine, ce que le nouveau conseil a poursuivi, afin de permettre aux familles de Mesnac de bénéficier du même tarif que les habitants de Cherves, soit une différence de 0.25 euros par repas. Ce qui représente la somme annuelle de 2 126.40 euros pour 37 enfants de notre commune.



## VOLS ET CAMBRIOLAGES SUR LA COMMUNE

Depuis quelques semaines de nombreux vols et cambriolages sont à déplorer sur la commune. Nous vous demandons d'être très vigilants et de signaler à la gendarmerie de Cognac tous véhicules suspects qui passeraient sur la commune.

Nous vous conseillons de bien fermer portes, fenêtres et portail lors de vos absences et de ne rien laisser d'apparent qui pourrait attirer les voleurs.

Attention aux démarcheurs!!! N'hésitez pas à appeler la gendarmerie au 05.45.82.01.86 ou la mairie au 05.45.83.26.74 au moindre doute.



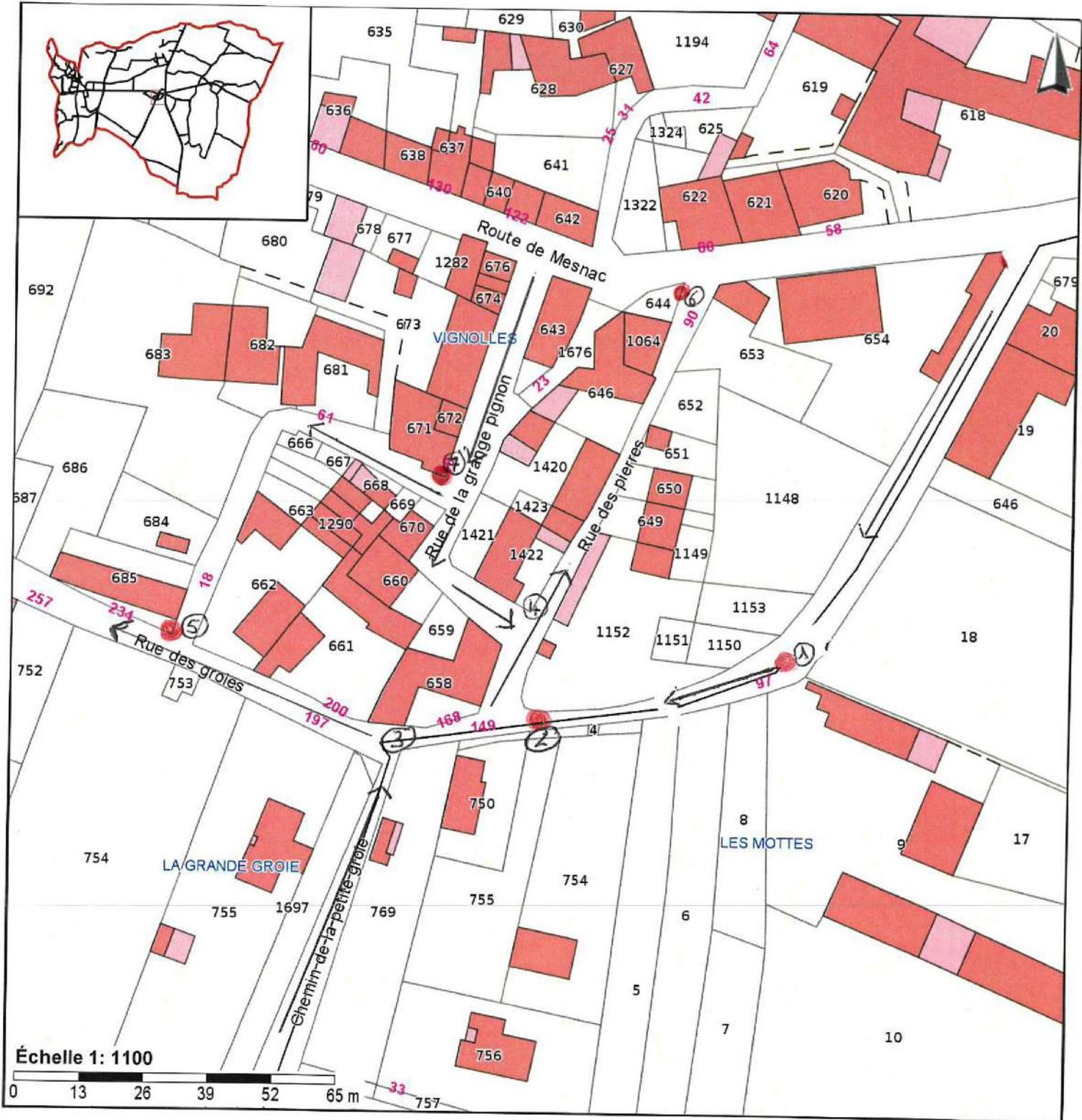
## CONTRAT CAE

Gilles FEUGNET a quitté les services techniques le 13 avril 2018 après 3 ans de travail sous un contrat aidé. C'est à regret de part et d'autre que la commune se sépare de Gilles qui ne sera pas remplacé au sein des services techniques. Le budget de notre petite commune ne permet malheureusement pas de recruter sans aides financières de l'Etat. C'est un bon élément agréable et souriant qui va nous manquer.



# SENS DE CIRCULATION VIGNOLLES

Les panneaux de circulation sont installés et le nouveau sens de circulation est donc mis en place.



1 : rue en sens unique

2 : sens interdit

3 : interdiction de tourner à gauche pour les véhicules de plus de 3.5 T

4 : interdiction pour les véhicules de plus de 2.5 m

5 : sens interdit

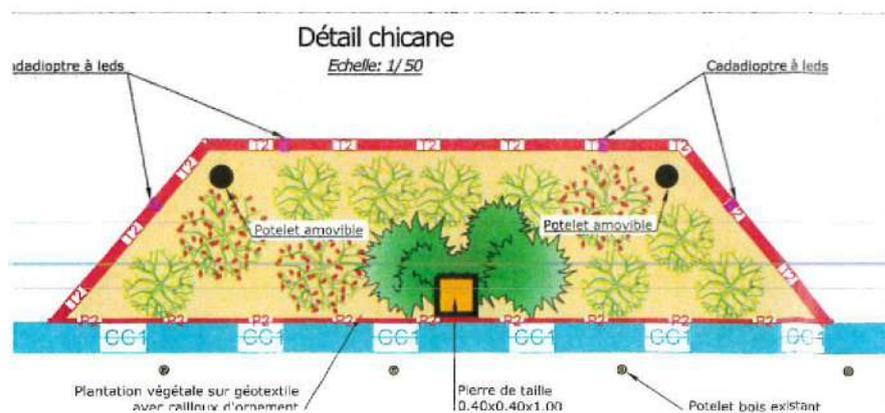
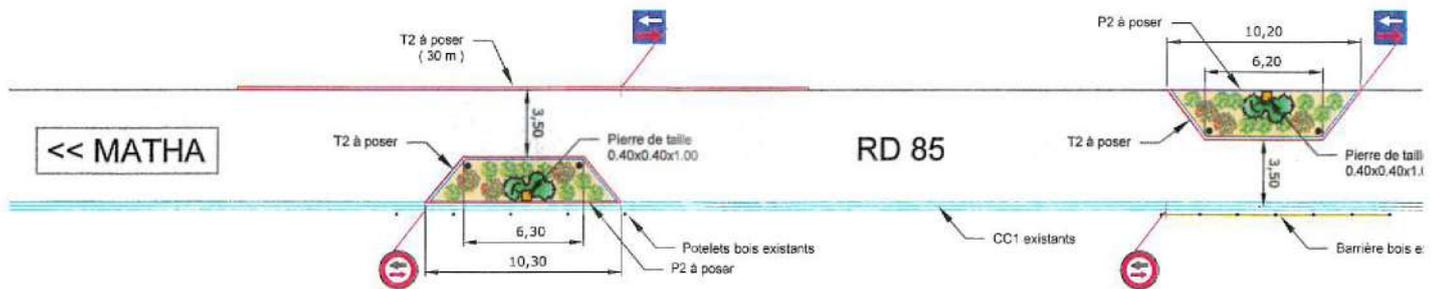
6 : sens interdit

7 : sens interdit

## AMENAGEMENT DE LA D 85

L'ADA (Agence Départementale de l' Aménagement) représentée par M. FUME est venue présenter à la municipalité le nouveau projet d'aménagement de la route départementale D 85, afin de poursuivre la lutte contre la vitesse excessive de certains usagers de la route. Les tubes en plastique vont être remplacés par des bordures en béton de 19 cm. Le terre plein sera végétalisé avec des graminés afin de minimiser l'entretien et des catadioptres à led seront installées sur les bordures afin de les rendre plus visibles par les usagers.

Nous sommes dans l'attente des devis des entreprises afin de sélectionner la meilleure offre. Une aide financière du département diminuera le montant restant à la charge de la commune.



L'aménagement de la D85 présenté ci-dessus sera agencé de chaque côté du carrefour.



## TAXES

Cette année le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les différentes taxes malgré les diminutions des dotations de l'état.

Les taux seront les suivants pour l'année 2018:

Taxe d'habitation :	11.34 %
Taxe foncière (bâti) :	20.16 %
Taxe foncière (non bâti) :	61.44 %

La taxe d'ordures ménagères, n'est plus du ressort de la commune mais de celle de la communauté d'Agglomération de Grand Cognac. La Communauté d'Agglomération souhaite harmoniser tous les taux des communes de son territoire. Le taux va baisser à 10.68% au lieu de 19.60%

## SUBVENTIONS

Après délibération le conseil décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes (qui sont les mêmes que l'an passé):

Société de chasse de Mesnac	600
Comité des fêtes de Mesnac	600
AL Basket de Mesnac	600
Malissmiss	600
Chambre des métiers	145
Info 16	210
ADMR	300
AFM (Téléthon)	150
Les restaurants du coeur	150
Divers	500



## BUDGET

Le budget primitif a été voté à l'unanimité.

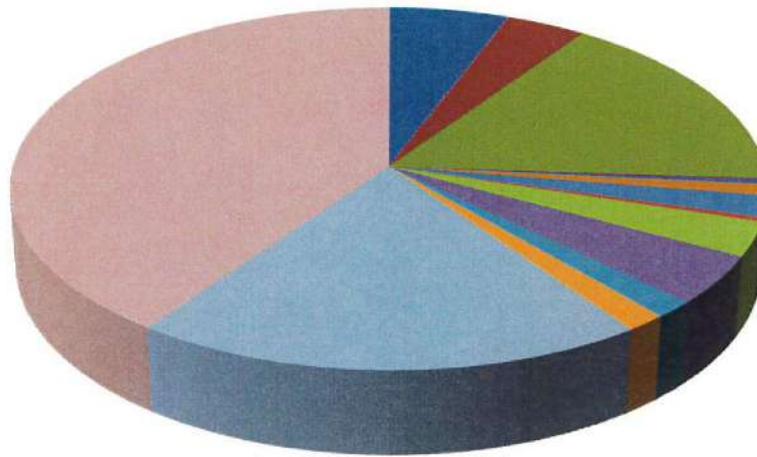
En fonctionnement le budget s'élève à 400 208 euros.

En investissement le budget s'élève à 261 979 euros grâce à un virement de 89 716 euros de la section fonctionnement et un report d'excédent de 2017.

Une nouvelle baisse des dotations est encore à constater cette année: - 2 645 euros de dotation de l'Etat et - 33 600 euros de Grand Cognac.

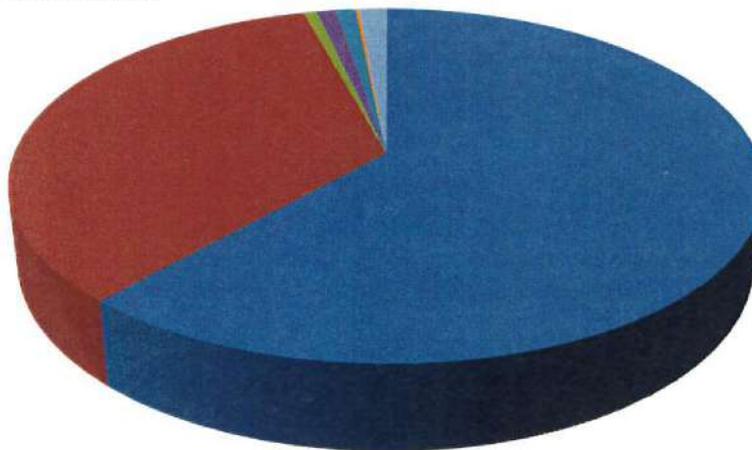
Section d'investissement

Dépenses



- Dépenses imprévues
- Travaux en régie (constructions)
- Emprunts (remboursement de capital)
- Caution loyers
- Logiciels
- Cimetière
- Salle des fêtes
- Matériel d'incendie
- Matériel d'entretien de voirie et chemins
- Achats de matériels
- Mobilier
- Autres
- Constructions
- Réfection routes + aménagement sécurité D85

Recettes



- Excédent 2017 reporté
- Virement du fonctionnement
- Ventes de terrains
- Amortissements
- Fonds compensation TVA
- Taxes d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé

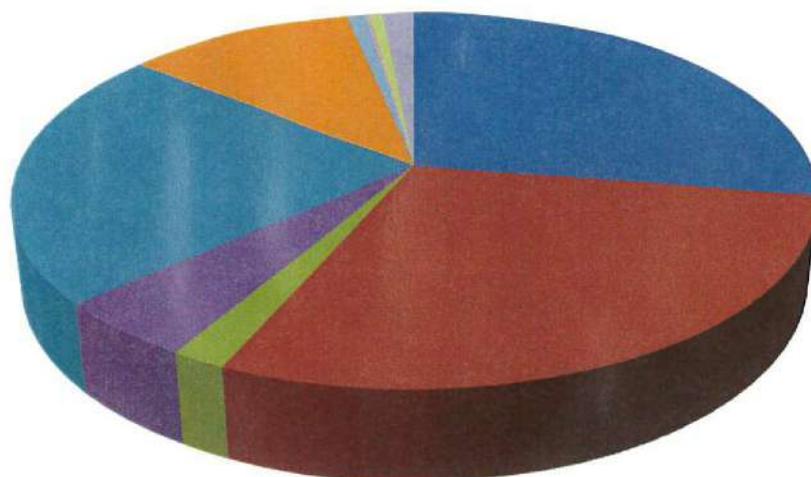
Dépenses d'investissement	Montants
Dépenses imprévues	15 000
Travaux en régie (constructions)	10 000
Emprunts (remboursement de capital)	42 900
Caution loyers	925
Logiciels	500
Cimetière	2 500
Salle des fêtes	5 000
Matériel d'incendie	1 000
Matériel d'entretien de voirie et chemins	8 000
Achats de matériels	11 397
Mobilier	4 000
Autres	4 000
Constructions	51 335
Réfection routes + aménagement sécurité D85	105 423
<b>Total</b>	<b>261 980</b>

Recettes d'investissement	Montants
Excédent 2017 reporté	161 137
Virement du fonctionnement	89 716
Ventes de terrains	1 700
Amortissements	2 607
Fonds compensation TVA	2 540
Taxes d'aménagement	500
Excédent de fonctionnement capitalisé	3 780
<b>Total</b>	<b>261 980</b>

## BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE

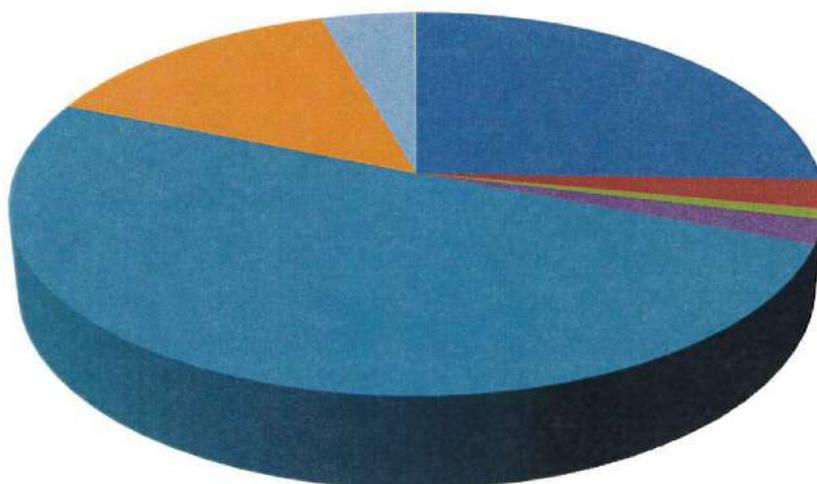
### Section de fonctionnement

#### Dépenses



- Charges générale (entretien, fournitures)
- Charges du personnel
- Achat matériels de travail adaptés
- Dépenses imprévues
- virement vers l'investissement
- Autres charges (subventions, indemnités)
- Intérêts d'emprunts
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements
- Fonds de péréquation recettes fiscales

#### Recettes



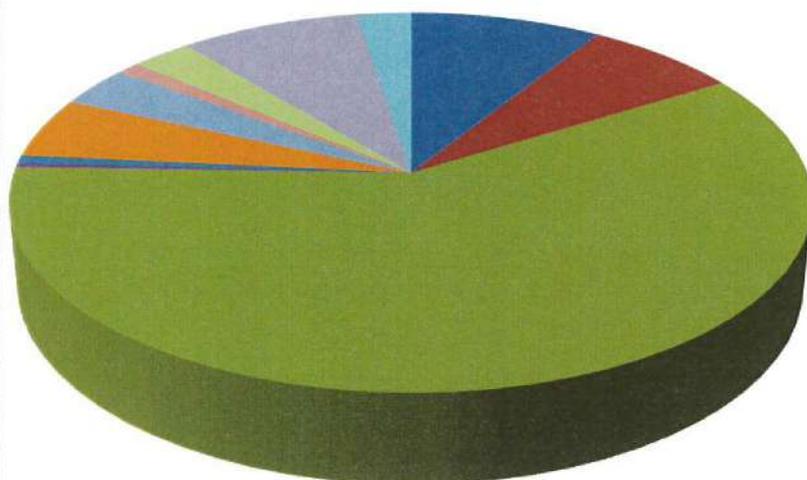
- Excédent 2017 reporté
- Travaux en régie
- Remboursement sur charges de personnel
- Ventes de produits et prestations
- Impôts et taxes
- Dotations subventions participations
- Loyers locations salles
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

Dépenses	Montants
Charges générale (entretien, fournitures)	110 830
Charges du personnel	115 713
Achat matériels de travail adaptés	7 487
Dépenses imprévues	20 000
<b>virement vers l'investissement</b>	89 716
Autres charges (subventions, indemnités)	43 605
Intérêts d'emprunts	3 750
Charges exceptionnelles	500
Dotation aux amortissements	2 607
Fonds de péréquation recettes fiscales	6 000
<b>Total</b>	<b>400 208</b>

Recettes	Montants
<b>Excédent 2017 reporté</b>	102 675
<b>Travaux en régie</b>	10 000
Remboursement sur charges de personnel	3 300
Ventes de produits et prestations	8 290
Impôts et taxes	201 641
Dotations subventions participations	56 760
Loyers locations salles	17 190
Produits financiers	12
Produits exceptionnels	340
<b>Total</b>	<b>400 208</b>

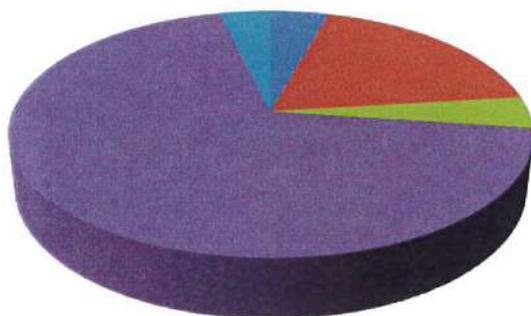
Section d'investissement

**Dépenses**



- Travaux en régie (constructions)
- Remboursement FCTVA trop perçu
- Emprunts (remboursement de capital)
- Logiciel cimetière
- Matériel d'incendie
- Matériel de voirie (radar, panneaux)
- Autres matériels (tondeuse, souffleur...)
- Mobilier
- Autres
- Constructions (vestiaires techniques, gymnase)
- Installations matériels outillages

**Recettes**



- Amortissements
- Fonds compensation TVA
- Taxes d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Subventions

Dépenses	Montants
Travaux en régie (constructions)	6 251
Remboursement FCTVA trop perçu	5 048
Emprunts (remboursement de capital)	41 584
Logiciel cimetière	285
Matériel d'incendie	454
Matériel de voirie (radar, panneaux)	3 603
Autres matériels (tondeuse, souffleur...)	2 427
Mobilier	734
Autres	1 955
Constructions (vestiaires techniques, gymnase)	5 938
Installations matériels outillages	1 812
<b>Total</b>	<b>70 092</b>

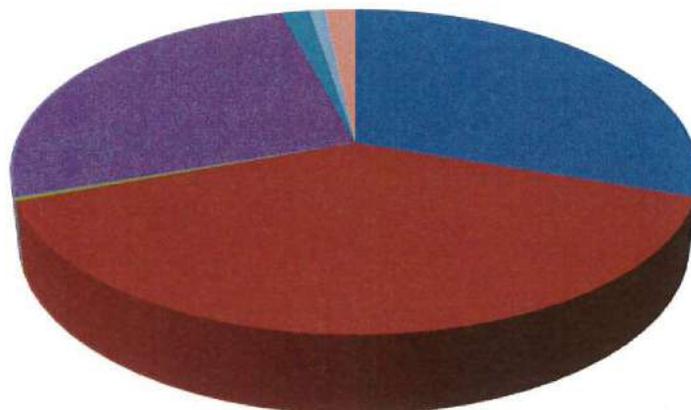
Recettes	Montants
Amortissements	2 607
Fonds compensation TVA	11 432
Taxes d'aménagement	2 509
Excédent de fonctionnement capitalisé	42 260
Subventions	2 299
<b>Total</b>	<b>61 106</b>

# COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

## Section de fonctionnement

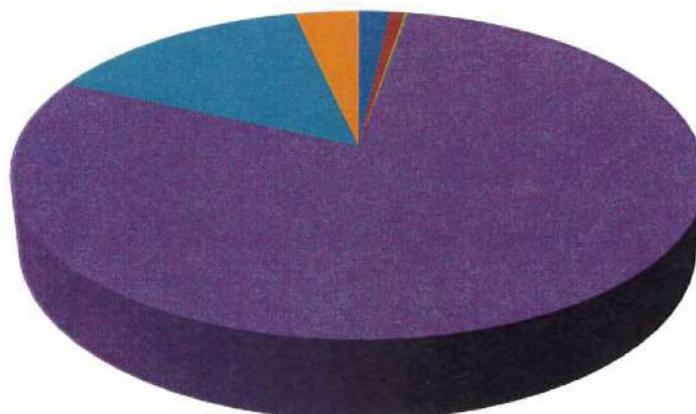
### Dépenses

- Charges générale (entretien, fournitures)
- Charges du personnel
- Achat matériels de travail adaptés
- Autres charges (subventions, indemnités)
- Intérêts d'emprunts
- Charges exceptionnelles
- Dotation aux amortissements
- Fonds de péréquation recettes fiscales



### Recettes

- Travaux en régie
- Remboursement sur charges de personnel
- Ventes de produits et prestations
- Impôts et taxes
- Dotations subventions participations
- Loyers locations salles
- Produits financiers
- Produits exceptionnels



Dépenses de fonctionnement	Montants
Charges générale (entretien, fournitures)	94 326
Charges du personnel	122 139
Achat matériels de travail adaptés	1 040
Autres charges (subventions, indemnités)	82 290
Intérêts d'emprunts	4 995
Charges exceptionnelles	
Dotation aux amortissements	2 607
Fonds de péréquation recettes fiscales	5 344
<b>Total</b>	<b>312 742</b>

Recettes de fonctionnement	Montants
<b>Travaux en régie</b>	6 251
Remboursement sur charges de personnel	3 035
Ventes de produits et prestations	478
Impôts et taxes	285 002
Dotations subventions participations	53 022
Loyers locations salles	12 468
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	299
<b>Total</b>	<b>360 555</b>



## COMPTEURS D'EAU

Les compteurs d'eau de tous les habitants de la commune vont être remplacés afin de faciliter leur relevé par l'entreprise Véolia. Actuellement 172 compteurs sur 210 ont été changés. Les relevés se feront deux fois par jour, grâce à un appareil, placé sur le château d'eau. Si cela n'est pas suffisant des antennes relais seront mises sur les poteaux électriques.

Si un souci est détecté (fuite) Véolia enverra un SMS, un Mail, ou un courrier à l'abonné concerné.



## ZERO PHYTO

Suite à l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, la commune a été dans l'obligation de se doter de matériels adaptés pour le désherbage:

- Chariot + lance à gaz pour un montant de 2 748 euros TTC,
- Bineuse électrique pour un montant de 783.38 euros TTC,
- Débroussailleuse qui désherbe sans projection de graviers (réciprocatrice) pour un montant de 2 786.69 euros TTC,

soit un total de 6 318.07 euros TTC.

Adour Garonne nous a octroyé une subvention de 3 685 euros. Il reste donc à la charge de la commune 2 633.07 euros TTC.

Nous vous remercions de bien vouloir participer au retrait des mauvaises herbes qui poussent devant vos habitations. En effet, le zéro phyto implique davantage de temps pour désherber.



bineuse électrique

chariot + lance a gaz





## FEUX DE PLEIN AIR

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016, les conditions de brûlage des déchets verts refusés en déchetterie ont été modifiées.

Deux périodes de brûlage sont autorisées pour les particuliers:

- du 1er mars au 31 mai,
- du 1er octobre au 31 décembre.

### **Cependant, ATTENTION:**

Vous devez toujours faire une déclaration en mairie et obtenir l'autorisation du maire.

De plus, il est nécessaire de consulter le serveur vocal au 05.45.97.61.40, avant d'allumer votre feu afin de savoir si les conditions climatiques de la journée permettent la réalisation de feux de plein air.

Pour plus de détails, vous pouvez **contacter la mairie au 05.45.83.26.74** ou consulter le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante:

**[www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)**





## BRUITS DE VOISINAGE

(arrêté préfectoral du 20 avril 1999)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes:

- |                             |            |             |
|-----------------------------|------------|-------------|
| - Jours ouvrables:          | 8h30/12h00 | 14h30/19h30 |
| - Samedi:                   | 9h00/12h00 | 15h00/19h00 |
| - Dimanche et jours fériés: |            | 10h00/12h00 |

Le non respect de ces horaires est passible d'une amende.



Les bidons de pétrole vides ne sont pas recyclables.

Il ne faut donc pas les mettre dans les sacs jaunes mais **les apporter en déchetterie**.





## HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

### BURIE

	ÉTÉ du 1er au 30 septembre	HIVER
LUNDI	9H à 12H / 14H à 18H	9H30 à 12H / 14H à 17 H
MARDI	9H à 12H / 14H à 18H	9H30 à 12H / 14H à 17 H
MERCREDI	9H à 12H / 14H à 18H	9H30 à 12H / 14H à 17 H
JEUDI	9H à 12H / 14H à 18H	9H30 à 12H / 14H à 17 H
VEBDREDI	9H à 12H / 14H à 18H	14H à 17H
SAMEDI	9H à 12H / 14H à 18H	9H à 12H / 14H à 17H30
	FERMEE LE DIMANCHE , MERCREDI ET	JOURS FERIES

### COGNAC

LUNDI	9H à 12H	14H à 18H
MARDI	9H à 12H	14H à 18H
MERCREDI	9H à 12H	14H à 18H
VENDREDI	9H à 12H	14H à 18H
SAMEDI	9H à 12H	14H à 18H
DIMANCHE	9H à 12H	

FERMEE JEUDI, DIMANCHE ET JOURS FERIES



CARTONS



MÉTAUX



BOIS



DÉBLAIS / GRAVATS



ENCOMBRANTS



TOUT-VENANT  
INCINÉRABLE



DÉCHETS DIFFUS  
SPECIFIQUES (DDS)



DÉCHETS VERTS



DÉCHETS D'ACTIVITÉS  
DE SOINS À RISQUES



DEEE

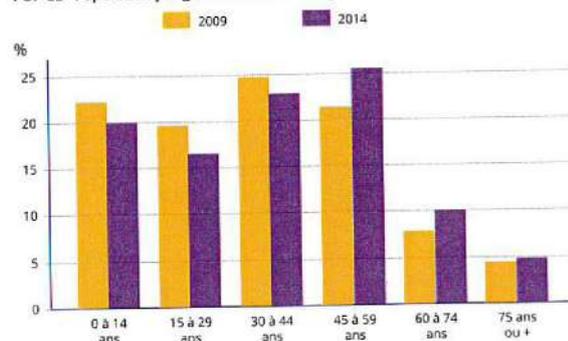
# QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT L'EVOLUTION DE LA POPULATION DE MESNAC SELON L'INSEE EN FONCTION DU RECENSEMENT 2014

Info

## POPULATION PAR TRANCHE D'AGE

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>415</b>	<b>100,0</b>	<b>388</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	83	20,0	86	22,2
15 à 29 ans	69	16,6	76	19,6
30 à 44 ans	95	22,9	96	24,7
45 à 59 ans	106	25,5	83	21,3
60 à 74 ans	42	10,1	30	7,8
75 ans ou plus	20	4,8	17	4,4

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee. RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

## POPULATION PAR SEXE ET AGE

	Hommes	%	Femmes	%
<b>Ensemble</b>	<b>206</b>	<b>100,0</b>	<b>209</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	40	19,4	43	20,6
15 à 29 ans	37	18,0	32	15,3
30 à 44 ans	49	23,8	46	22,0
45 à 59 ans	51	24,8	55	26,3
60 à 74 ans	22	10,7	20	9,6
75 à 89 ans	6	2,9	11	5,3
90 ans ou plus	1	0,5	2	1,0
0 à 19 ans	56	27,2	57	27,3
20 à 64 ans	130	63,1	131	62,7
65 ans ou plus	20	9,7	21	10,0

## POPULATION DE 15 A 64 ANS PAR TYPE D'ACTIVITE

	2014	2009
<b>Ensemble</b>	<b>291</b>	<b>268</b>
<i>Actifs en %</i>	79,7	76,3
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	71,5	70,7
<i>chômeurs en %</i>	8,2	5,7
<i>Inactifs en %</i>	20,3	23,7
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	8,6	9,9
<i>retraités ou préretraités en %</i>	4,5	6,0
<i>autres inactifs en %</i>	7,2	7,8

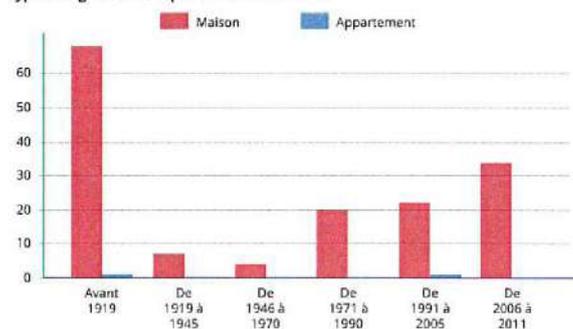


## CATEGORIES ET TYPES DE LOGEMENTS

	2014	%	2009	%
<b>Ensemble</b>	<b>189</b>	<b>100,0</b>	<b>173</b>	<b>100,0</b>
<i>Résidences principales</i>	164	86,6	146	84,5
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	6	3,1	8	4,7
<i>Logements vacants</i>	19	10,3	19	10,8
<i>Maisons</i>	187	98,9	171	98,9
<i>Appartements</i>	2	1,1	2	1,1

## RESIDENCES PRINCIPALES EN 2014 SELON LA PERIODE D'ACHEVEMENT

LOG G1 - Résidences principales en 2014 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2012.

Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

	Nombre	%
<b>Résidences principales construites avant 2012</b>	<b>157</b>	<b>100,0</b>
<i>Avant 1919</i>	69	43,9
<i>De 1919 à 1945</i>	7	4,5
<i>De 1946 à 1970</i>	4	2,5
<i>De 1971 à 1990</i>	20	12,7
<i>De 1991 à 2005</i>	23	14,6
<i>De 2006 à 2011</i>	34	21,7

**Des permanences pour permettre aux propriétaires d'améliorer leur logement :**

Afin de les accompagner dans l'amélioration de leur logement, plusieurs organismes reçoivent le public lors de permanences ouvertes à tous, conseils gratuits et indépendants.

- **Demande de travaux en secteurs protégés ?** L'architecte de bâtiments de France (ABF) est à leur disposition pour leur apporter des conseils le 1er jeudi de chaque mois, sur rendez-vous.  
Contact : 05 45 32 58 69.  
Lieu : hôtel de communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas à Cognac.
- **Construire, restaurer, transformer leur habitation ?** Le conseil d'architecture et d'urbanisme (CAUE) leur permet de rencontrer, sur rendez-vous uniquement le 1<sup>er</sup> vendredi après-midi de chaque mois de 14h à 17h à Cognac et le 3<sup>e</sup> vendredi après-midi de chaque mois de 14h à 17h à Jarnac, un architecte-conseil.  
Contact : 05 45 32 58 69.  
Lieux : hôtel de communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas à Cognac et Site ADS de Jarnac, 7 bis Quai de l'Orangerie à Jarnac.
- **Mieux maîtriser leurs consommations énergétiques ?** Le conseiller Energie du CAUE leur répond sur rendez-vous le dernier jeudi matin de chaque mois de 9h30 à 12h30.  
Contact : 05. 45.92.95.93.  
Lieu : hôtel de communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas à Cognac.
- **Besoin d'un conseil juridique concernant leur logement (financement, copropriété, assurances...)** ? L'association départementale d'information sur le logement (ADIL 16) propose un conseil gratuit, sans rendez-vous :
  - à Châteauneuf-sur-Charente à la mairie, rue Leclerc (bureau en face de l'office du tourisme) le 4e jeudi du mois de 13h45 à 16h45.
  - à Cognac à l'Hôtel de Communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas, le 1er et 2ème jeudi du mois de 10h à 12h15 et de 13h45 à 16h45 et le 3ème jeudi du mois de 10h à 12h15.
  - à Jarnac sur le site administratif de Grand Cognac, 1 rue du Port, le 3e jeudi du mois de 13h45 à 16h45.
  - à Segonzac à la mairie dans la salle de réunion (accès par la rue Millardet au n° 2 porte GREH) le 4e jeudi du mois de 10h à 12h15.  
Contact unique : 05 45 93 94 95.
- **Propriétaires ou bailleurs, un projet de rénovation ?** Soliha conseille les propriétaires occupants ou loueurs sur des projets tels que l'adaptation d'un logement à un handicap ou à une perte d'autonomie, l'optimisation des rénovations énergétiques, la réhabilitation d'un logement dégradé.

**HÔTEL DE COMMUNAUTÉ**

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ contact@grand-cognac.fr

♦ www.grand-cognac.fr





Permanence sur rendez-vous le 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudi après-midi de chaque mois à l'hôtel de communauté de Grand Cognac.

Contact et prise de rendez-vous au 05 45 95 62 02.

**Des permanences pour trouver un logement :** pour les jeunes entre 16 et 30 ans, besoin de conseils pour savoir comment chercher un logement, quelles sont les conditions à remplir pour louer, quel type de logement est le plus adapté à leurs besoins et à leurs revenus, quels documents sont à fournir, quels sont leurs droits et leurs devoirs vis-à-vis des propriétaires, quelles sont les aides financières possibles.

LOCAPPART 16 : nouveau service public gratuit proposé par Grand Cognac.

2 permanences par semaine sont assurées par le conseiller Habitat de l'association Pierre Sémard les mardis et vendredis matin de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

Contact : 05 45 95 45 65 (accueil téléphonique permanent assuré par l'association).

Lieu : hôtel de communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas à Cognac.

**Des permanences pour louer un logement :** pour les propriétaires d'un logement qu'ils souhaitent louer à un jeune de 16 à 30 ans, qu'ils se fassent connaître auprès de l'association Pierres Sémard dans le cadre de LOCAPPART 16: nouveau service public gratuit proposé par Grand Cognac.

2 permanences par semaine sont assurées par le conseiller Habitat de l'association Pierre Sémard les mardis et vendredis matin de 9h30 à 12h sans rendez-vous.

Contact : 05 45 95 45 65 (accueil téléphonique permanent assuré par l'association).

Lieu : hôtel de communauté de Grand Cognac, 6 rue de Valdepeñas à Cognac.



# HORAIRES



## L'ESPACE SPORTS ET LOISIRS

	Lundi	Mardi Mercredi Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PÉRIODE SCOLAIRE	12h-14h30 15h30-19h30	12h-14h 16h-19h30	12h-14h 16h30-21h	14h-18h	9h-17h
PETITES VACANCES	10h-19h30	10h-19h30	10h-21h	14h-18h	9h-17h
PÉRIODE ESTIVALE	10h-19h	10h-19h	10h-21h	12h-19h	9h-19h



## L'ESPACE BIEN-ÊTRE

	Lundi / Mardi Mercredi / Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
PÉRIODE SCOLAIRE	10h-19h30	10h-21h	10h30-18h	9h-12h30 14h30-17h
PETITES VACANCES	10h-19h30	10h-21h	10h30-18h	9h-12h30 14h30-17h
PÉRIODE ESTIVALE	10h-19h	10h-21h	12h-19h	9h-19h

**L'évacuation des bassins se fait ¼ d'heure avant l'heure de fermeture.  
Les caisses ferment 1/2h avant l'heure de fermeture.**

\* Ouvert tous les jours sauf 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre, et hors fermetures exceptionnelles en raison d'opérations de maintenance et journées de compétition.

# TARIFS

Espace Sports et loisirs	Tarif plein	Tarif réduit*	Espace Bien-être*	Tarif plein
Adulte - Entrée unique	4,50 €	3,60 €	Entrée unique	9,50 €
Enfants de moins de 3 ans - Entrée unique	Gratuit		Forfait journée	12 €
Adulte Carte 10 entrées	40,50 €	32,40 €	Forfait 10h	65 €
Forfait journée	6 €		Forfait annuel	520 €
Forfait 20h	60 €		Forfait trimestriel avec 1 activité hebdomadaire	180 €
Forfait annuel	280 €			

\* L'entrée à l'espace Bien-être inclut l'entrée à l'espace Sports et loisirs.

Activités Santé et Forme (hors vacances scolaires)	Tarif plein	Tarif réduit*
Séance unique	10 €	9 €
Forfait trimestriel adulte	80 €	72 €
Forfait annuel adulte (1 activité / semaine)	210 €	192 €
Forfait annuel adulte (2 activités / semaine)	360 €	324 €
Animation thématique	10 €	
<b>Bébés nageurs Jardin aquatique</b> Forfait trimestriel (1 séance / semaine)	80 €	72 €

Apprentissages	Tarif plein	Tarif réduit*
Leçon individuelle adulte	15 €	
Forfait 10 leçons individuelles adulte	135 €	
Leçon collective	12 € / pers.	
Forfait 10 leçons collectives	108 € / pers.	
Natation enfant - Forfait annuel	120 €	108 €
Natation 12-15 ans - Forfait annuel	80 €	72 €

\* Moins de 15 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, étudiants, plus de 65 ans, familles nombreuses et groupes encadrés.

Le centre aquatique X'Eau a ouvert ses portes le 7 avril 2018. Vous trouverez ci-dessous, les tarifs, horaires et conditions d'accès.

**D'autres types de prestations existent notamment pour l'accueil des groupes. Renseignez-vous auprès de nos équipes!**

## CONDITIONS D'ACCÈS

Les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.

Tenue de bain adaptée obligatoire pour accéder aux espaces :

- ♦ Maillot une ou deux pièces pour les femmes.
- ♦ Boxer ou slip de bain pour les hommes.





## MONUMENT AUX MORTS

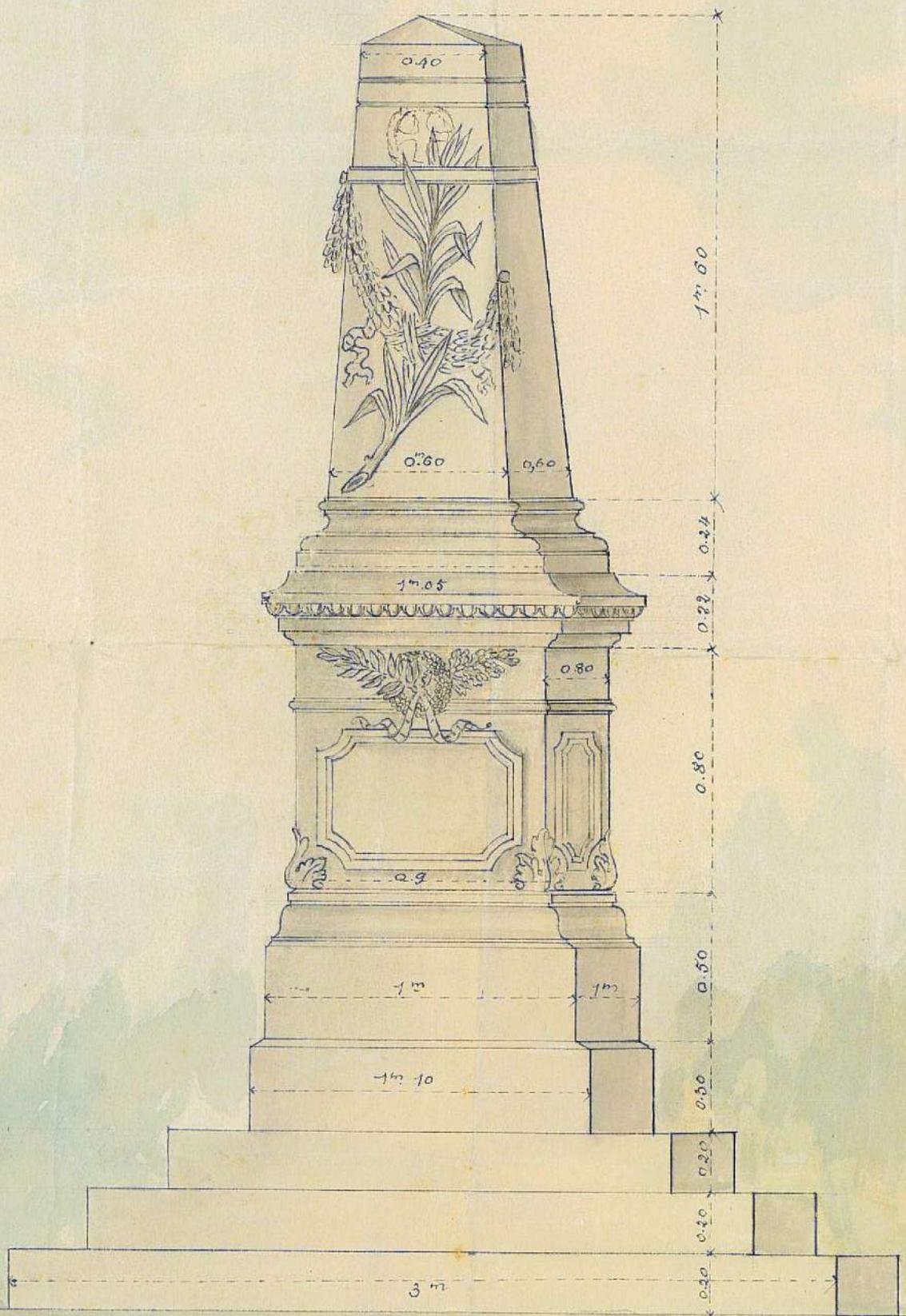


Lors de recherches dans les archives de la mairie, nous avons retrouvé "un trésor" pour l'histoire de notre commune...

Le dessin (aquarelle) du monument aux morts qui a été érigé à l'époque en 1919 grâce à la générosité de ses habitants (" nos ancêtres ") et à la mémoire des soldats morts pour la patrie.

119 habitants de la commune ont participé à la souscription (cette liste est consultable en mairie).

Hauteur 4 m 20



Rayon 28 Juillet 1919  
l'entrepreneur soussigné  
G. Planchet

largeur en bas 3 m

à ya 2 marches de 0.16



# MANIFESTATION

## CEREMONIE DU 8 MAI

La traditionnelle cérémonie du 8 mai s'est déroulée sous le soleil.  
Une gerbe multicolore a été déposée au monument aux morts et M. le Maire a procédé à l'appel des morts pour la France.  
Les personnes présentes sont venues assister à cette commémoration et rendre hommage à tous ces morts.  
M. le Maire prononça le discours national officiel envoyé par le ministère des armées.  
Après la traditionnelle minute de silence qui s'impose, le refrain de la marseillaise a été entonné par tous.  
Les enfants présents ont proposé des bleuets en échange de dons pour les anciens combattants.





Les débutants ont effectué 4 plateaux: 1 à Jarnac, 1 à Moulidars et 2 à Mesnac le 3 mars et le 31 mars.

Ils ont 7 à 8 ans, et sont déjà prometteurs !!!

Confirmés, les 9/11 ans, ont fait plusieurs matchs amicaux contre Cognac et toujours à Mesnac. Les fondamentaux et le jeu collectif commencent à se mettre en place. Les parents sont enchantés et certains s'impliquent dans la vie du club.

Pour la saison prochaine, nous pensons faire 2 créneaux en mixant filles et garçons. Le samedi matin concernera les babys et débutants; le mercredi de 14h00 à 17h00 ce sera pour les U11 et U13.

Nos U17 en s'accrochant, se sont bien repris, passant de la 7ème à la 5ème place grâce à leurs 3 victoires successives au gymnase contre Jarnac 61 à 32, contre Angoulême 72 à 49 et enfin contre Soyaux 78 à 37. Les tensions de début de saison sont oubliées et nos 7 U17 forment maintenant un réel groupe soudé. Nous pensons les engager pour la saison prochaine dans le championnat sénior avec 3 ou 4 joueurs adultes.

Depuis janvier 2018, 12 victoires sur 13 matchs, championnat et coupe confondus. On ne pouvait pas espérer mieux concernant les séniors.

En championnat RM3 AL MESNAC 76 / Neuville 49; Moulidars 57 / ALM 80; ALM 80 / Montamisé 67; La Rochelle 69 / ALM 53; ALM 90 / Nouaillé 49; Niort 56 / ALM 74; ALM 60 / St Yrieix 55; St Maixent 56 / ALM 78; ALM 73 / Pouzioux 58; Saujon 56 / ALM 74. En quart de finale de coupe ALM 102 / Leroy 57. En demi finale de coupe ALM 76 / Angoulême 69.

Mesnac est donc sacré champion du poitou en terminant seul 1er, et décroche la finale du trophée charente qui se déroulera à La Couronne contre Cognac le 2 juin à 21h00.

C'est l'aboutissement du travail sérieux effectué par le groupe, l'investissement du staff, des coachs et des officiels de table.

L'assemblée générale étant le 15 juin prochain à 18h00 à la salle des fêtes, nous aurons l'occasion de parler de la montée en RM2 et aussi de l'encadrement des jeunes.

Le 16 juin sera consacré au traditionnel tournoi. Cette année, nous nous orientons sur des petites activités et matchs le matin concernant les petits, et l'après-midi des rencontres de grands avec un match U17.

#### CONTACT:

Président: Frédéric DELMAS 06.18.51.51.48  
 Secrétaire: Jean-Michel HARDY 06.16.88.61.85  
 Trésorier: Mickael MOUTON: 06.72.74.65.80



## SOCIETE DE CHASSE

Les dernières battues se sont déroulées les 17 et 25 février.

La première a permis de tuer 5 chevreuils (2 mâles de 18 et 28 kg et 3 femelles de 16, 21 et 25 kg).

La deuxième a été moins fructueuse avec un seul chevreuil femelle de 19kg tué.

Au total 16 chevreuils sont morts sur notre commune depuis le début 2018.

Les seules battues possibles sont les battues administratives faites par le lieutenant de Louveterie.

### Petit cours d'histoire:

La Louveterie aurait été institutionnalisée par Charlemagne en l'an 812 pour protéger les habitants et leurs élevages contre les loups.

En 1308, le titre de Louvetier du Roi apparaît.

En 1471 Louis XI crée les premiers lieutenants de Louveterie.

A la suite de divers conflits, Louis XVI décide de supprimer les Louvetiers par un règlement de 1787.

Mais en 1804 Napoléon 1er décide de les réinstaurer.

De nos jours, le corps des lieutenants de Louveterie existe toujours mais ses missions ont été modifiées.

La Louveterie est aujourd'hui chargée de veiller à la régularisation de certaines espèces dites "nuisibles" et au maintien de l'équilibre de la faune sauvage.

Pour ceux qui ont un poulailler, il va falloir mettre un cadenas car même si 9 renards ont été tués sur St Sulpice en déterrage, les renardes ont mises bas.

Alors, attention aux poules!!!!

Et choisissez un cadenas à clé plutôt qu'un à chiffre car le renard est "rusé"!!!

### MANIFESTATIONS

Une journée entrecôte est prévue à la salle des fêtes le samedi 7 juillet à midi. Pensez à prendre vos couverts assiette et verres!!!!

L'assemblée générale se fera en septembre.

CONTACT: Patrice VIROULAUD: 06.23.19.04.21  
Thierry MAGUIER: 06.26.28.21.12



## MALISSMISS

Les membres de l'association sont contents de la fréquentation qui ne cesse d'augmenter chaque année.

Chaque semaine Malissmiss propose 3 cours adultes dispensés par Marie.  
Les adhérents apprécient la diversité du programme proposé.

Les enfants ne sont pas oubliés, la découverte multi-sports leur permet de s'épanouir dans des activités sportives différentes, dans la joie et la bonne humeur.

La chasse aux oeufs de Pâques en a ravi plus d'un!!!

CONTACT: Jennifer:06.10.79.73.47



## FIL EN FETE

L'association "Fil en fête" propose deux activités.

La danse country où il y a peu de licenciés cette année mais nous prévoyons de recommencer les cours en septembre afin de voir le groupe s'agrandir...

Et les ateliers couture au siège social de l'association (31 place des Marronniers. Pain Perdu à Mesnac) sur demande par groupe de 4 à 6 afin de confectionner des créations tout en prenant de réels conseils pour la couture. Les ateliers peuvent être en journée ou le soir (sur demande).

L'association prévoit à l'automne d'organiser un "pique-nique cabaret". L'entrée sera de 10 euros. Le concept est d'apporter son pique-nique, ses couverts, son verre, son assiette... et de se laisser aller au gré de la chanson, de la danse et de l'humour avec Astrid et Elodie.

La date sera communiquée dans le prochain bulletin municipal.

CONTACT:

Astrid BOOP  
31 place des Marronniers  
Pain Perdu  
16370 Mesnac  
06.87.98.85.27



**Spectacles et Animations ASTRID BOOP**  
Spectacle Cabaret - Spectacle pour enfants - Chanteuse - Danseuse  
Maquillages et Sculptures sur Ballons - Tattoos éphémères à l'aérographe  
Balades de mascottes - Anniv' Kids - Soirée DJ - Soirée Karaoké  
Location

## COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a organisé le 3 février un concours de belote. 16 équipes étaient présentes. Le 24 mars le loto a attiré 260 personnes dans le gymnase. La soirée s'est déroulée dans une bonne ambiance.

Afin de préparer les traditionnelles crêpes 4 gentilles bénévoles se sont retrouvées durant 5 heures autour des fourneaux pour en faire sauter 750.

Pour cela ils ont utilisé :

- 154 oeufs
- 13 kg de farine
- 13 l de lait
- 4 kg de sucre en poudre
- 7 l d'eau
- 26 sachets de sucre vanillé
- 75 cl de cognac

et une bonne dose d'huile de coude et de rigolade !!!!

Toutes les crêpes ont été dévorées lors de la soirée.

Le traditionnel brin d'aillet offert le 1er mai a réuni une trentaine de personnes autour de la charcuterie préparée par M BEAU.

Le comité des fêtes remercie toutes les personnes présentes et déplore le peu d'intérêt que portent les habitants de la commune aux différentes manifestations qui peuvent être un lieu de rencontre et d'échanges entre voisins.

### CONTACT:

Michel VAN BOHEMEN  
05.45.83.12.48



### TARIFS DE LOCATION PETIT MATERIEL

- Tonnelle 3x6 : 20 euros
- Tonnelle 3x10 : 30 euros
- Friteuse : 30 euros
- Plancha : 30 euros
- Vaisselle (assiette+verre+couverts) : 1 euro
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros





**ASSOCIATION « MULTI-RANDOS  
MESNAC les CHARENTES » (M.R.M.C.)**

Bonjour à tous,

Le vendredi 23 février 2018 à Mesnac, une nouvelle association est née.

Nous avons été très sollicités par des marcheurs pour le moment.

Nous allons donc organiser **une à deux sorties par semaine pour la marche de avril à octobre :**

- Le **mardi : de 13h30 à 15h00 (horaire pouvant évoluer en cas de forte chaleur),**
- Le **jeudi : de 18h00 à 19h30.**

**Démarrage des ballades le mardi 12 juin 2018 à 13h30 au gymnase.**

Si d'autres personnes, en nombre suffisant, manifestent leur intérêt pour la course à pied, les sorties VTT ou les ballades à cheval en groupe, nous envisagerons de créer également des sorties pour ces autres disciplines sportives.

Nous en sommes encore à nos débuts, notre logo officiel est en cours de création mais ça avance.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous trouverez le bulletin d'adhésion à notre association au verso de ce courrier.

A très bientôt si vous êtes intéressés,

Lydie ROTURIER, la présidente

**ASSOCIATION « MULTI-RANDOS MESNAC les CHARENTES » (M.R.M.C.)**

---

**BULLETIN D'ADHESION ANNÉE 2018**

**A renvoyer accompagné de votre règlement à :**

ASSOCIATION MULTI-RANDOS MESNAC les CHARENTES

Chez Mme ROTURIER Lydie

139 rue des Sables

16370 MESNAC

Email : [didier.roturier123@orange.fr](mailto:didier.roturier123@orange.fr)

Tel : 06 66 60 10 27 (après 18h)

**Mes coordonnées :**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ ou \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

**J'adhère à l'association en qualité de :**

- Membre actif : 10 €
- Membre bienfaiteur : 15 à 30 €
- Membre donateur : Plus de 30 € Montant versé : \_\_\_\_\_ €

Par chèque libellé à l'ordre de MULTI-RANDOS MESNAC les CHARENTES ou MRMCM.

**Je souhaite participer aux activités de marche :**

- Le mardi de 13h30 à 15h00 (horaire pouvant évoluer en cas de forte chaleur)
- Le jeudi de 18h00 à 19h30

Date

Signature

## TARIFS LOCATION SALLE DES FETES

### Pour les habitants de la commune

location de la salle: 120 euros  
location de la vitrine: 20 euros  
cautions: 500 euros  
50 euros pour le ménage non fait  
50 euros en cas de nuisance sonore

### Pour les habitants hors commune

location de la salle: 220 euros  
location de la vitrine: 20 euros  
cautions: 700 euros  
50 euros pour le ménage non fait  
50 euros en cas de nuisance sonore

### Chaises et tables avec tréteaux hors salle

de 1 à 49 chaises: 1 euro la chaise  
de 50 à 100: forfait de 50 euros

tables : gratuites

La commune ne loue pas de vaisselle.  
Veuillez vous rapprocher du comité des fêtes.



## Horaires d'ouverture de la mairie

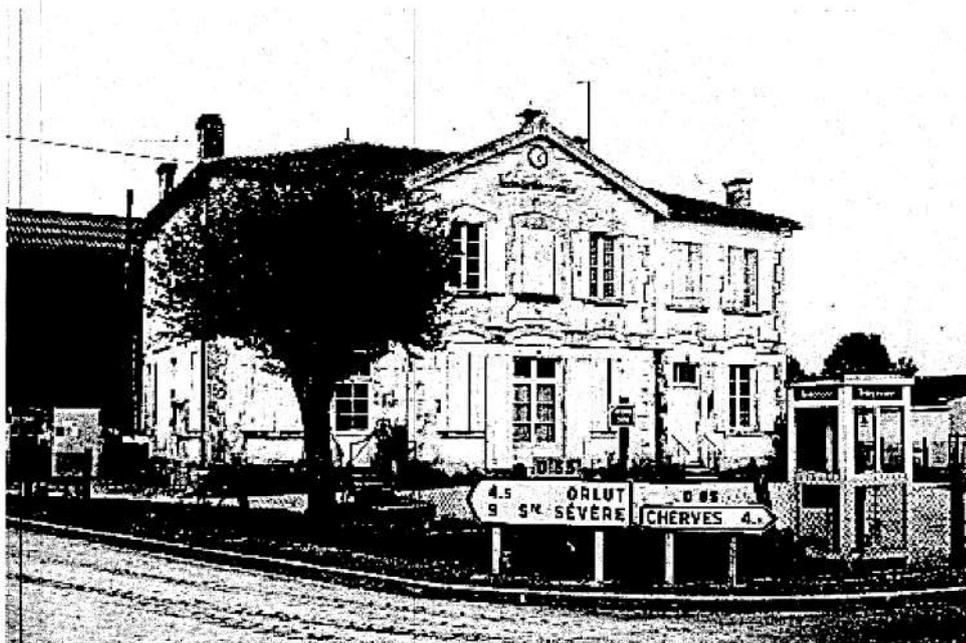
Lundi	10h-12h	14h00-18h
Mercredi		13h30-18h
Jeudi	10h-12h	
Vendredi	10h-12h	13h30-18h

Tel : 05.45.83.26.74

Mail : [commune.mesnac@wanadoo.fr](mailto:commune.mesnac@wanadoo.fr)

/Wave/image/memoire/0269/ivr54\_86160672z\_p.jpg

[http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=RETRouver\\_TITRE&FIEL...](http://www2.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=RETRouver_TITRE&FIEL...)



1 sur 2

17/04/2018 09:29

# ETAT CIVIL

## DECES

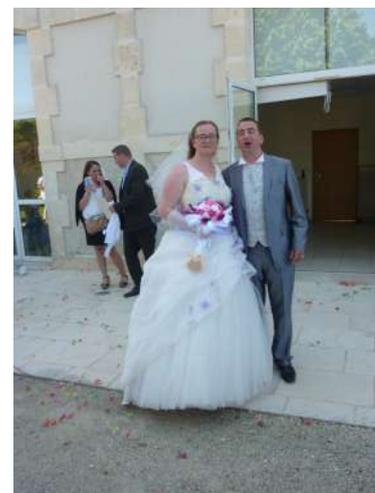
Mme GAZOUFER Yvonne est décédée  
le 15 mars 2018 à Châteaubernard.

Toutes nos condoléances à la famille.



M OGER Sébastien et Mme OGER Jessy ont renouvelé  
leurs vœux de mariage Samedi 19 mai 2018.

Toutes nos félicitations.



## JUIN

- **Samedi 2 juin à partir de 6h30** : brocante organisée par le comité des fêtes autour du gymnase
- Vendredi 15 juin à 18h00 : Assemblée générale du basket à la salle des fêtes de Vignolles
- Samedi 16 juin : Tournoi de basket sur la journée au gymnase

## JUILLET

- **Jeudi 5 juillet à 19h30** : assemblée générale du comité des fêtes à la salle des fêtes
- **Samedi 7 juillet à 12h00**: Repas entrecôte organisé par la société de chasse à la salle des fêtes

## SEPTEMBRE

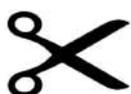
- **Samedi 1er septembre** : concours de pétanque organisé par le comité des fêtes autour du gymnase
- **Dimanche 16 septembre** : Fête du pain à Pain Perdu

# NOUVEAUTE 2018

Afin de concrétiser le pôle bibliothèque 6 bénévoles féminines ont commencé le tri et le classement des livres offerts par des habitants de la commune. Les bénévoles espèrent pouvoir ouvrir la permanence un samedi par mois de 9h00 à 12h00 à partir du mois de juin. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres afin de vous informer de l'ouverture du pôle.



Pour tous renseignements merci de contacter Agnès ARTAUD au 06.72.88.59.19. ou la mairie au 05.45.83.26.74



## Votre avis nous intéresse....

Etes-vous intéressé par le pôle bibliothèque ?

Oui Non

Souhaitez-vous que le pôle bibliothèque soit ouvert un autre jour que le samedi ?

Oui Non

Si oui quel autre jour souhaiteriez-vous :

.....

Pensez-vous que l'ouverture un samedi par mois est suffisante ?

Oui Non

Si non combien de fois ? .....

Quel type de livres souhaiteriez-vous trouver en prêt ?

.....

Merci de votre participation.  
Merci de transmettre ce questionnaire à la mairie.